

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 janvier 2014

---

**EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 19

présenté par

M. Pancher, M. Gomes, M. Folliot, M. Sauvadet et M. Tahuaitu

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 15 :

« III. – L'objectif de maîtrise de l'exposition du public et des utilisateurs aux champs électromagnétiques... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement met en cohérence l'alinéa 15 de l'article 1<sup>er</sup> avec la nouvelle rédaction de l'alinéa 3.